

Evaluation des
incidences au titre de
Natura 2000

**FORMULAIRE D'INCIDENCE SIMPLIFIE D'UN PROJET
DE DEFRICTION EN VUE D'ETENDRE
L'EXPLOITATION VITICOLE DU DOMAINE DE LA
COMBE SUR LA COMMUNE DU MUY (83), AU REGARD
DES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS ET
DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DES
SITES NATURA 2000 :**

- **ZPS FR9312014 « COLLE DU ROUET »**
- **ZSC FR9301625 « FORET DE PALAYSON ET
BOIS DU ROUET »**
- **ZSC FR9301626 « VAL D'ARGENS »**

Avril 2016

collection des études

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : <ul style="list-style-type: none"> Etude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	<input type="checkbox"/>
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	<input type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,)	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input checked="" type="checkbox"/>
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact)	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

* Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre 1er du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
 n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 10 / 05 / 2016

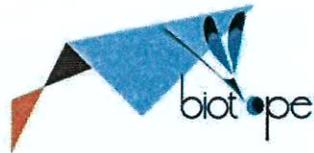
Signature



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORETS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____

DATE DE RÉCEPTION : |_|/|_|/|_|_|_|

RESUME		
LIBELLE DE LA MISSION	Evaluation des incidences Natura 2000 du projet de défrichement visant à étendre l'exploitation viticole du domaine de la Combe sur la commune du Muy (83)	
MAITRE D'OUVRAGE	GFR Domaine de la Combe du Var Représentant légal : Monsieur Yury Lopatinsky Domaine de la Combe 83490 Le Muy	
CONTACT DONNEUR D'ORDRE	Alice COUDERC Ingénieur en Paysage, Agronomie et Oenologue Cabinet d'Agronomie Provençale Ferme Saint Georges 580 Chemin de Saint Georges 83143 LE VAL Tél : 06.74.78.69.00 Mail : a.couderc@cabagronomie.fr www.cabagronomie.fr	
REALISATION DE L'ETUDE	BIOTOPE - Agence PACA 55 rue de la République 83340 Le Luc en Provence Tél : 04 94 50 29 18 Fax : 04 94 60 71 96 e-mail : agencepaca@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr Contact : Julie Chauvin Chef de projet 06.85.04.29.60 jchauvin@biotope.fr Prospection flore : Pascaline Vinet Prospection faune : Julie Chauvin	
CONTROLE QUALITE DE L'ETUDE	BIOTOPE - Agence PACA Contact : Nicolas DELELIS ndelelis@biotope.fr	
DATE DE RENDU	Avril 2016	

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du maître d'ouvrage : Mr Yuri LOPATINSKI - GFR Domaine de la Combe du Var, 83490 LE MUY

Contact donneur d'ordre : Alice COUDERC - Cabinet d'Agronomie provençale - Ferme Saint Georges, 580 chemin de Saint Georges, 83143 LE VAL

Téléphone : 06.74.78.69.00

Contact Email : acouderc@cabagronomie.fr

Nom du projet : **Projet de défrichement visant à étendre l'exploitation viticole du domaine de la Combe sur la commune du Muy.**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Les travaux se situent au sein du site Natura 2000 ZPS FR9312014 « Colle du Rouet », et à proximité des ZSC « Val d'Argens » et « Forêt de Palayson et Bois du Rouet ».

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le domaine viticole de la Combe, situé sur la commune du Muy, envisage le défrichement d'une parcelle d'environ 3.9 hectares. Le projet de défrichement viserait à l'implantation d'une parcelle de vigne cultivée selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. L'implantation de la parcelle de vigne permettra d'assurer une continuité dans le parcellaire du domaine, qui dispose encore de droits de plantation. L'implantation de vigne porterait la surface viticole du domaine à 9 ha environ, et permettrait ainsi d'atteindre une surface minimale pour assurer l'équilibre de l'exploitation. Par ailleurs, l'augmentation du parcellaire viticole permettrait d'optimiser les investissements réalisés pour la construction de la cave qui a été dimensionnée pour vinifier 10 hectares.

La localisation de la zone à défricher a été choisie selon plusieurs critères :

_ espace en continuité du parcellaire viticole existant (cf. « Carte des parcelles de vignes du domaine »)

_ les autres parcelles à vocation agricole du domaine ne présentent pas de potentiel viticole intéressant (parcelles en bas fond, gélives...). De plus ces dernières sont régulièrement sujettes aux excès d'eau voire même inondables comme par exemple en 2010. L'espace choisi présente un terroir et une exposition favorable à la culture de la vigne.

_ zone incendiée il y a plusieurs années : facilitation du défrichement et limitation de l'intervention de gros engins pour la réalisation des travaux.

Suite à la réalisation de l'aménagement viticole, le domaine portera soin au travers d'une culture en Agriculture Biologique à entretenir et favoriser la biodiversité au sein et aux abords de la parcelle. Par ailleurs, les autres espaces forestiers de la propriété seront maintenus.

Toutes les bonnes pratiques et précautions seront mises en œuvre lors de l'opération de défrichement. En effet, celui-ci serait réalisé manuellement ce qui limite l'utilisation de gros agricoles et de transports (débroussaillage essentiellement). La réglementation en vigueur sera appliquée pour le brûlage des petits sujets et les souches seront directement broyées puis évacués.

Par la suite, les travaux d'implantation de la parcelle seront ceux d'une préparation de sols classique avec un labour pour extraire les racines et un apport de fumure de fond (avec des préparations du cahier des charges AB) sera ajusté en fonction des résultats des analyses de terre. Afin de réduire les impacts sur l'environnement, ni terrassement lourd, ni drainage de la parcelle ne

seront effectués.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

- Cf. **Carte 1** : Localisation générale du projet
- Cf. **Carte 2** : Situation du projet de défrichement vis-à-vis des sites Natura 2000
- Cf. **Carte 3** : Localisation de l'aire d'étude et du gîte à Lézard ocellé
- Cf. **Carte 4** : Habitats naturels observés

Le projet est situé :

Sur la commune de Le Muy (83), à plus d'un kilomètre au Nord de la DN7 et à 300 mètres à l'Est du cours d'eau permanent de l'Endre. L'aire d'étude est situé en zone ND sur

Nom de la commune : LE MUY N° Département : VAR (83)

Lieu-dit : la Combe

En site(s) Natura 2000 X Oui

n° de site: Site Natura 2000 ZPS FR9312014 « Colle du Rouet »

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 70 mètres du site Natura 2000 ZSC FR9301625 « Forêt de Palayson - Bois du Rouet »

A 600 mètres site Natura 2000 ZSC FR9301625 « Forêt de Palayson - Bois du Rouet »

(Voir Carte 2 : Situation du projet de défrichement vis-à-vis des sites Natura 2000)

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) : **3,88 ha**.

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) :

- Emprises en phase chantier :

Installation du chantier sur le site des travaux.

- Aménagement(s) connexe(s) : non, accès à la zone de travaux par la route existante (camions et pelles)

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

Les travaux sont prévus en une seule phase.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, préparation de zones d'accès au site d'intervention, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le défrichement peut entraîner des risques d'érosion des sols mais le but est de mettre en place le plus rapidement possible des vignes avec un sens de plantation selon les courbes de niveau, ce qui limiterait les risques d'érosion.

De plus, il est préconisé de maintenir des bandes enherbées dans le parcellaire et dans l'inter-rang afin de limiter l'érosion.

L'entretien des vignes se fera en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique ce qui limitera l'impact sur l'environnement.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5000 € à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles : déversement accidentel possible de substances polluantes, inhérent à tout chantier
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits : Les nuisances sonores occasionnées par le défrichement sont diurnes, ponctuelles, et sont estimées à environ 90-100 dB à 1 m (bruit moyen généré par une débroussailleuse)
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

L'aire d'étude se situe au sein de :

- une ZNIEFF terrestre de type 2 n° 83198100 « Bois de Palayson et Terres Gastes » ;

A proximité de :

- une ZNIEFF terrestre de type 1 n° 83198141 « Palayson et mare de Catchéou ».

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses : incendie important en 2007
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Le tableau suivant recense les habitats présents sur l'aire d'étude. Le code Natura 2000 est indiqué.

TYPE D'HABITAT NATUREL D'INTERET COMMUNAUTAIRE (Code Natura 2000) présent sur les sites Natura 2000		« Forêt de Palayson »	« Val d'Argens »	Sur le site
Milieux aquatiques	3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp	X	X	X
	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		X	
	3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		X	
	3170* Mares temporaires méditerranéennes	X	X	X
	3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>		X	
	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		X	
	3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		X	
	3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes	X	X	
	7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *		X	
Milieux ouverts et semi-ouverts	4030 - Landes sèches européennes	X		
	5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.		X	
	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)*		X	
	6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	X	X	
	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	X	X	
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin		X	
	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	X	X	
Milieux rocheux	6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *		X	

	8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		X	
	8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	X	X	
	8230 - Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dilleni		X	
Milieux forestiers	92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	X	x	
	91B0 - Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>		X	
	91F0 - Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves		X	
	92D0 - Galeries et fourrés riverains méridionaux	X		
	9260 - Forêts à <i>Castanea sativa</i>	X		
	9330 - Forêt à <i>Quercus suber</i>	X	X	
	9340 - Forêt à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	X	X	
	9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	X	X	

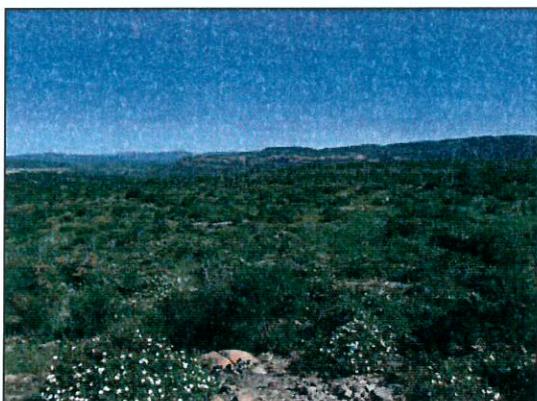
L'aire d'étude s'étend entre le rocher de Roquebrune sur Argens et la Colle du Rouet sur des sols siliceux superficiels. Ce secteur a la particularité d'avoir subi un incendie il y a quelques années. Cette zone porte encore les stigmates de cet incendie, en témoigne les nombreuses chandelles noircies la ponctuant. Au regard de ce contexte, une végétation en cours de recolonisation composée d'une mosaïque de pelouses et maquis en densité variable est présente. Les maquis sont des habitats communs sans enjeu de conservation particulier.

En revanche, en fonction de la microtopographie de l'aire d'étude, et du fait des conditions d'inondations temporaires, un large éventail de cortèges floristiques apparaît. A la faveur de cuvettes, ornières ... apparaissent des groupements bien plus hygrophiles généralement dominés par l'**Isoète de Durieu** (*Isoetes duriei*, espèce protégée à l'échelle nationale) et plus ponctuellement par la **Cicendie filiforme** (*Cicendia filiformis*, protection régionale) et la **Salicaire à feuilles de thym** (*Lythrum thymifolium*, protection nationale). Ces espèces sont caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : **3170-1 Mare temporaire méditerranéennes à Isoètes**. Cet habitat est ici diversifié et bien typé.

Très ponctuellement, des groupements de pelouses mésophiles, affilié à l'habitat d'intérêt communautaire **3120-1 - Pelouses mésophiles à Sérapias**, se développent mais elles restent ici peu représentées et peu typiques. Néanmoins, deux **Sérapias négligés** (*Serapias neglecta*, protection nationale) y ont été observés.

Pour conclure, l'aire d'étude s'insère dans un secteur extrêmement riche sur le plan floristique. Malgré l'incendie survenu il y a quelques années et la présence de maquis apparemment banals, les cortèges d'annuelles des pelouses restent diversifiés et en bon état de conservation. Ainsi, deux habitats d'intérêt communautaire ont été notés : **3120-1 et 3170-1**.

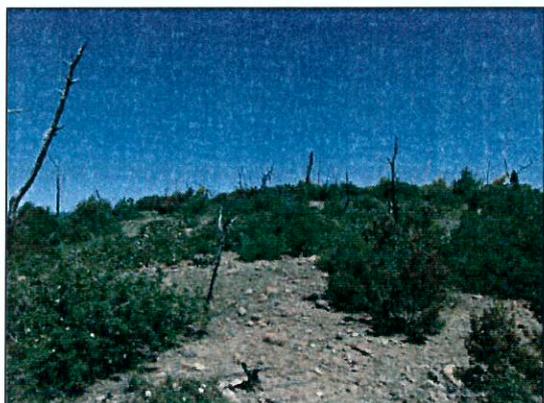
Principaux habitats naturels de l'aire d'étude :



A gauche : Mosaïques de pelouses silicoles et maquis bas, situé à l'ouest / A droite : Maquis bas dense ponctué d'arbres brûlés



Habitats d'intérêt communautaire prioritaire : 3170-1* - Mare temporaire méditerranéenne à Isoètes : à gauche faciès printanier à Cicendie filiforme et Salicaire à feuille de thym, à droite faciès de fin d'hiver à Isoète de Durieu



Mosaïque de pelouse sèche silicicole et maquis bas situé au sud

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Le tableau ci-dessous recense les espèces ayant justifiées la désignation de la ZPS «Colle du Rouet », la ZSC «Forêt de Palayson - Bois du Rouet », la ZSC « Val d'Argens ». Pour chacune d'elle est précisé si l'espèce est présente sur l'aire d'étude ou potentielle.

Espèces	Présence sur le site	Commentaires
Espèces Faune de l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore		
Mammifères		
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) I(1304)		
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (1303)		
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) (1323)	Présence dans le secteur (données biblio.)	Le site ne présente pas de gîtes potentiels pour les Chiroptères. Cependant, des gîtes à chiroptères ont été localisés dans le cadre des inventaires Natura 2000 réalisés sur les ZSC à proximité du site. Ce site correspond néanmoins à une zone de chasse potentielle pour ces espèces.
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) (1310)		
Petit murin (<i>Myotis blythii</i>) (1307)		
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) (1324)		
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) (1308)		
Murin de capaccinii (<i>Myotis capaccinii</i>)		
Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>)		
Reptiles		
Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni</i>)	Abs.	<p>La population de la plaine et du massif des Maures est la dernière population continentale viable connue. Située à l'extrême Est du noyau de l'aire de répartition de l'espèce dans le Var, la population locale présente un enjeu majeur en termes de conservation de l'espèce. D'après la carte de sensibilité du Plan National d'Action (DREAL PACA-CEEP-SOPTOM, 2010), le site d'étude est dans une zone de « Sensibilité faible à modérée » pour la Tortue d'Hermann.</p> <p>Le site d'étude ayant subi un incendie sur une surface importante (160 hectares) en 2007, il est peu probable que l'espèce soit présente. Toutefois, une prospection a tout de même été menée en respectant le protocole d'inventaire établi par la DREAL mais aucun individu n'a été contacté. Cependant, il est à noter que la végétation en cours de recolonisation créant un milieu semi-ouvert ainsi que les mares temporaires sont des milieux favorables à la Tortue d'Hermann qui pourrait à terme recoloniser le site depuis les noyaux de population présents à l'Est du site.</p> <p>La Tortue d'Hermann est absente du site mais les habitats observés lui sont favorables. (zone de sensibilité notable signalée à moins de 2 km du site)</p>
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	Abs.	<p>Le cours d'eau permanent de l'Endre se trouve à 300 mètres à l'Ouest du site. Or, la Cistude est considérée comme abondante au sein de la ZNIEFF 930020242 - Vallée de l'Endre et ses affluents. Cependant, au vue de la topologie du terrain autour du site d'étude, ce cours d'eau semble trop éloigné pour que le site abrite cette espèce, d'autant plus que les habitats du site ne sont que peu favorables pour abriter des pontes de Cistude.</p> <p>La Cistude d'Europe semble ainsi absente de l'aire d'étude.</p>
Poissons		
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	Abs.	<p>Cette espèce est présente au sein de l'Endre et ses affluents.</p> <p>Le site d'étude ne présente cependant pas de cours d'eau, l'espèce en est donc absente.</p>

<i>Espèces</i>	<i>Présence sur le site</i>	<i>Commentaires</i>
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	Abs.	Cette espèce est présente au sein de l'Endre et ses affluents. Le site d'étude ne présente cependant pas de cours d'eau, l'espèce en est donc absente.
Invertébrés		
Damier de la Sucisse (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Pot.	Les habitats présents sur le site ne sont pas favorables à la présence de l'espèce. L'espèce est absente du site d'étude.
Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)		Bien que retenue comme espèce prioritaire de la directive "Habitats", l'Ecaille chinée ne présente qu'un faible intérêt patrimonial, en raison de sa large répartition en Europe moyenne et méridionale et du fait qu'elle semble très commune dans une grande partie de la France. En réalité, seule la sous espèce endémique de l'île de Rhodes (<i>Callimorpha quadripunctaria rhodonensis</i>) est menacée, ce qui explique sa mention parmi les espèces prioritaires. En conséquence, elle n'est pas prise en compte dans cette étude.
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Abs.	Cette espèce fréquente les cours d'eau calmes. Elle est présente sur la commune du Muy d'après la base de données Faune PACA (http://www.faune-paca.org) mais ici, le site ne présente pas d'habitat favorable à l'espèce. L'espèce est donc absente du site d'étude.
Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Abs.	Du fait de l'incendie qui a eu lieu en 2007, il n'y a pas d'arbres présentant les caractéristiques favorables à la présence de cette espèce (Feuillus d'un diamètre supérieur à 30cm, bois mort présent, ou arbres sénescents) sur le site. L'espèce est absente du site d'étude.
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	Abs.	De même que pour le Lucane cerf-volant, aucun arbre ne présentant de caractéristiques favorables à la présence de cette espèce (chênes sénescents) n'a été repéré lors des prospections. Aucun indice de présence (loges de sortie, élytres ou restes de Capricorne) n'a également pu être mis en évidence. L'espèce est absente du site d'étude.
Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Abs.	Cette espèce fréquente les petits canaux présentant de la végétation, ainsi que les petits cours d'eau calme. Elle est présente sur la commune du Muy d'après l'atlas des odonates de PACA en ligne (www.odonates-paca.org) mais ici, il n'y a pas d'habitat favorable à l'espèce. L'espèce est absente du site d'étude.
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austramopotabius pallipes</i>)	Abs.	Pas d'habitat favorable à l'espèce. L'espèce est absente du site d'étude.
Espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux		
Martin Pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Abs.	Pas d'habitat favorable au sein de la zone d'étude.
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce au sein du site.
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	Pot.	Présence d'habitat pouvant servir de zone de chasse pour l'espèce (espèce nicheuse au sein de la ZPS Colle du Rouet).
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Héron crabier (<i>Ardeola ralloides</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Grand-Duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	Pot.	Présence d'habitat pouvant servir de zone de chasse pour l'espèce. (espèce nicheuse au sein de la ZPS Colle du Rouet).
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable à l'espèce au sein du site.
Circaète Jean le Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Présent	Observé en chasse au-dessus du site à 2 reprises. La parcelle correspond à un site de chasse pour l'espèce.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Pot.	Présence ponctuelle sur le site, notamment lors des transit/recherche alimentaire.

<i>Espèces</i>	<i>Présence sur le site</i>	<i>Commentaires</i>
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce au sein du site.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce au sein du site.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable. La parcelle peut ponctuellement être utilisée comme site de chasse pour l'espèce.
Aigle de Bonelli (<i>Hieraetus fasciatus</i>)	Abs.	Le site pourrait servir de territoire de chasse mais il n'y a actuellement pas de couple installé à proximité.
Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Pie Grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Présente	Espèce contacté sur le site lors des 2 passages. Espèce nicheuse sur le site.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable pour la chasse. Survol potentiel
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable pour la chasse lors des haltes migratoire/hivernage. Survol potentiel.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable pour la chasse.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	Présence	Espèce contacté sur le site lors des 2 passages. Espèce nicheuse sur le site.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Héron garde bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Coucou geai (<i>Clamator glandarius</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Pot.	Présence d'habitat pouvant servir de zone de chasse pour l'espèce.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Hirondelle rousseline (<i>Hirundo daurica</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Pie Grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable à l'espèce.
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Pot.	Présence d'habitat favorable pour la chasse.
Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.
Fauvette passerinette (<i>Sylvia cantillans</i>)	Pot.	Présence d'habitats favorables à l'espèce sur le site d'étude. Non contactée lors des expertises.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Abs.	Absence d'habitat favorable.

Bien que le site présente encore de nombreuses traces de l'incendie qui a eu lieu en 2007, diverses espèces l'ont recolonisé et utilisent plus ou moins régulièrement le site. On retrouve ainsi plusieurs espèces citées dans les listes des sites Natura 2000 ZPS Colle du Rouet, ZSC Val d'Argens et ZSC Fortêt de Palayson et Colle du Rouet. La végétation en cours de recolonisation a en effet créé des habitats d'espèces favorables à la présence de ces espèces, comme c'est le cas pour la **Tortue d'Hermann** (bien qu'elle ne semble pas présente sur le site).

De plus, les prospections ont révélé sur le site la présence d'autres espèces d'oiseaux protégées nationalement non citées dans les listes Natura 2000. Celles-ci utilisent le site soit comme zone de

nidification pour la Fauvette mélanocéphale, soit comme zone de chasse pour les Hironnelles de rochers.

Enfin, une espèce de reptile protégée nationalement a été identifiée: le Lézard ocellé (*Timon lepidus*). Cette espèce menacée est classée dans la catégorie Vulnérable sur la liste rouge des reptiles de France métropolitaine. Elle présente de ce fait un enjeu fort de conservation. (Cf. Carte 3)

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Introduction préalable :

Ce formulaire d'évaluation simplifié a pour finalité d'évaluer les interactions du projet avec les habitats et les espèces ayant permis la désignation des sites Natura 2000 : ZPS « Colle du Rouet », ZSC « Val d'Argens » et ZSC « Forêt de Palayson et Bois du Rouet ».

Le projet envisagé correspond à des défrichements sans travaux de terrassement en masse ni remodelage de la parcelle, dans le but d'implanter des vignes cultivées en agriculture biologique.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

▪ **Habitats d'intérêt communautaire :**

La zone d'étude concerne deux habitats d'intérêt communautaire, dont un d'intérêt communautaire prioritaire (3170*Mares temporaires méditerranéennes) et des stations d'espèces végétales protégées et/ou patrimoniales ont été trouvées au sein du site. L'actuelle surface du projet détruira 31 de ces stations d'habitats d'intérêt communautaires prioritaires repartis sur la quasi-totalité des 3,9 hectares du site d'étude (Cf. carte 4). Cependant, la zone des travaux étant en dehors des ZSC et les habitats d'intérêt communautaire présents étant d'une surface relativement faible, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 ZSC Val d'Argens et ZSC Forêt de Palayson et bois du Rouet.

▪ **Habitats d'espèces d'intérêt communautaire:**

Les zones de pelouse et maquis bas présentes sur le site constituent des habitats de reproduction potentiel pour plusieurs espèces d'oiseaux comme la Fauvette pitchou, l'Alouette lulu, les Pie-Grièches (P.G écorcheur et P.G à tête rousse) ou encore le Rollier d'Europe.

Cependant, la faible superficie concernée et la présence d'habitats similaires tout autour, font que l'incidence du projet sur les habitats d'espèces reste non significative, à condition que les travaux soient réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces (d'avril à août).

▪ **Habitats d'espèces non d'intérêt communautaire :**

Au moins un gîte à Lézard ocellé est présent sur le site et serait détruit.

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les habitats d'intérêt communautaire des ZSC concernés ni sur les habitats d'espèce d'intérêt communautaire des ZSC et de la ZPS concernés, à condition que les travaux soient réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces (d'avril à août).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

▪ **Espèces d'intérêt communautaire :**

Concernant l'avifaune, les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le site sont inféodées à ce type de milieu et sont susceptibles d'être concernées par les travaux. Durant la période des travaux, certaines espèces seront affectées par des perturbations temporaires et sporadiques à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'étude. Cela concerne notamment les rapaces qui peuvent chasser sur le site, ou les autres espèces qui nichent sur le site telles que la Fauvette pitchou ou l'Alouette lulu.

En raison des surfaces concernées par les travaux et de la présence d'habitats similaires à proximité, les perturbations seront cependant limitées, **à condition que les travaux soient effectués hors période de reproduction.**

Le projet n'engendrera pas de destruction directe d'espèce d'intérêt communautaire, **à condition que les travaux soient effectués hors période de reproduction.**

▪ **Espèces non d'intérêt communautaire :**

Concernant la flore, 31 stations de 4 espèces protégées seront détruites. Il s'agit de : *Cicendia filiformis*, *Isoetes duriei*, *Serapias neglecta* et *Lythrum thymifolium*.

Une espèce de reptile protégée mais non d'intérêt communautaire a également été contactée sur la zone d'étude et serait impacté par le projet : le Lézard ocellé.

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés, à condition que les travaux soient réalisés hors période de reproduction des espèces (période d'avril à août).

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Concernant l'avifaune, les espèces présentes et potentiellement présentes sur le site sont susceptibles d'être concernées par les travaux.

Durant la période des travaux, certaines espèces seront affectées par des perturbations temporaires et sporadiques. En raison des surfaces concernées par les travaux et de la présence d'habitats similaires à proximité, les perturbations seront cependant limitées, **à condition que les travaux soient effectués hors période de reproduction.**

De plus, à la suite des travaux, l'implantation de vignes cultivée de façon raisonnée créerait un nouvel habitat favorable à la présence d'une faune diversifiée.

Le projet n'aura pas d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés, à condition que les travaux soient effectués hors période de reproduction (période d'avril à août).

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Il n'y a pas d'incidences significatives sur les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 puisque le projet est de faible superficie et se trouve en dehors des ZSC.

Concernant l'avifaune, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les espèces et habitats d'espèces de la ZPS Colle du Rouet, à condition que les travaux soient réalisés en dehors des périodes de reproduction des espèces. En effet, les habitats concernés sont de faibles surfaces et des milieux similaires sont présents tout autour de la zone.

Notons toutefois que le projet engendrera la destruction d'individus d'espèces protégées (*Timon lepidus*, *Cicendia filiformis*, *Isoetes duriei*, *Serapias neglecta* et *Lythrum thymifolium*). En effet, le défrichement entraînera la destruction du gîte à Lézard ocellé (Cf. carte 3), ainsi que des stations de plantes protégées réparties sur l'ensemble du site.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»